



LE LOISIR DE PLEIN AIR ET LES FORÊTS DE PROXIMITÉ

[Les enjeux de pérennisation et de
développement des sentiers et des lieux de
pratique de loisir de plein air]

Mémoire présenté par le Conseil québécois du loisir

Au

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dans le cadre de la consultation sur les

ORIENTATIONS relatives à la sélection, à la mise en
place et au fonctionnement des forêts de proximité

Novembre 2011

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR
4545, av. Pierre-De Coubertin, C. P. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Tél. : 514 252-3132
Télec : 514.252.3024
Site Internet : www.loisirquebec.com
Courriel : infocql@loisirquebec.com

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

Très sensibles à la valeur et à la richesse du milieu naturel, les organismes du réseau fédéré du loisir, par l'intermédiaire du Conseil québécois du loisir (CQL), soumettent ce mémoire en espérant attirer l'attention sur l'importance des activités de loisir non motorisées en milieu naturel et sur les conflits d'usage potentiels sur le territoire public.

Nous rappelons que les organismes de loisir, dû à leur implication dans la mise en valeur et la préservation, la prise en charge d'activités et de services de loisir en lien avec le milieu naturel, sont des intervenants significatifs du milieu naturel. Ils regroupent, de plus, des milliers de citoyens, utilisateurs de ces espaces naturels, dont une vaste partie est de propriété publique.

Dans ce document, nous représentons des regroupements d'organismes et de gens engagés, intéressés et passionnés pour leurs activités de loisir. Il n'est donc pas prétentieux de dire que nous exprimons le point de vue de citoyens qui veulent jouir de l'espace naturel public, mais qui, depuis longtemps, sont confrontés, dans leur pratique, à des conflits d'usage et à la dégradation des paysages.

Nous félicitons le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le gouvernement du Québec dans sa volonté politique de planification de la diversification des activités socioéconomiques du territoire forestier en misant entre autres sur le récréotourisme. Cette démarche ne peut que réjouir les organismes de loisir qui, depuis toujours, défendent l'accessibilité au territoire naturel à des fins récréatives. Elle est d'autant prometteuse pour notre domaine qu'elle coïncide avec la démarche de concertation entreprise par le CQL et ses partenaires, en collaboration avec le Secrétariat du loisir et du sport du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Soyez assurés que le milieu du loisir est sensible au futur économique du Québec, mais il considère du même souffle que les enjeux entourant la planification du territoire public sont larges et touchent l'ensemble des citoyens, incluant les adeptes du loisir et du tourisme. Malgré les apparences d'un Québec aux « grands espaces », image que l'industrie touristique cherche à véhiculer, le terrain de jeu réel se voit rétrécir non simplement par des détournements économiques et privés des usages mais aussi par la densité de la fréquentation qui augmente et par la qualité des lieux qui diminue. Et, ces difficultés menacent autant le secteur touristique que la pratique régulière d'activités de plein air.

Or, la popularité des activités de plein air non motorisées au Québec ne cesse de croître tant auprès de la clientèle touristique que dans la pratique régulière, ce qui encourage les projets de développement de sentiers et lieux de pratique. Mais encore ne suffit-il pas de développer des sentiers et lieux de pratique, il faut également pouvoir garantir leur pérennité. Ainsi, l'accessibilité aux sentiers et sites de plein air s'inscrit dans le contexte plus large de protection du patrimoine naturel et de développement durable. Le milieu naturel est certes indispensable à certaines activités économiques, mais il est aussi un facteur de qualité de vie. Dans une optique de développement durable, les espaces récréatifs de plein air existants et potentiels constituent un patrimoine qui nécessite donc d'être sauvegardé pour le bien-être des populations et maintenu accessible à ces dernières.

Les commentaires exprimés dans ce mémoire respectent les préoccupations et les valeurs défendues par le milieu du loisir de plein air qui souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

- le rôle et l'expertise des organismes nationaux de loisir ;
- l'usage collectif et de l'accès public au territoire ;
- l'accessibilité au territoire;
- la protection des paysages ;
- le rôle de l'économie sociale dans le développement du territoire ;
- la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air ;
- le Mécanisme de concertation en loisir de plein air instaurée par le CQL et le MELS.

Table des matières

PREMIERE PARTIE.....	1
LE CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR.....	1
Mission, vision et engagements.....	1
<i>La vision.....</i>	1
<i>Les engagements.....</i>	1
<i>Les cibles stratégiques.....</i>	2
Les membres nationaux du CQL et les réalisations.....	2
<i>Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir.....</i>	3
LE LOISIR DE PLEIN AIR.....	4
Le loisir de plein air.....	4
Des retombées sur la qualité de vie.....	5
Les principes et valeurs.....	6
<i>Le développement durable.....</i>	6
<i>Le patrimoine.....</i>	6
<i>Le développement territorial.....</i>	7
<i>Le développement local et régional.....</i>	7
<i>L'économie sociale.....</i>	7
Le terrain de jeu québécois.....	8
DEUXIEME PARTIE.....	9
LE LOISIR DE PLEIN AIR ET LE TERRITOIRE PUBLIC.....	9
Loisir de plein air et territoire public.....	9
Les besoins et tendances de développement.....	10
<i>Les tendances de la demande sociale.....</i>	10
<i>La croissance vigoureuse du récréotourisme.....</i>	10
<i>La multiplication des usages du milieu naturel.....</i>	11
<i>Les espaces naturels, matière première des activités de plein air.....</i>	11
Les problématiques de pérennisation et de développement.....	11
RECREATION ET UTILISATION DU TERRITOIRE : LES ENJEUX DE PERENNISATION ET DE DEVELOPPEMENT DES SENTIERS ET DES LIEUX DE PRATIQUE DE LOISIR DE PLEIN AIR.....	13
Accessibilité et usage du territoire.....	13
<i>Un développement à coordonner.....</i>	13
<i>La vocation des territoires en mutation.....</i>	13
<i>Des procédures complexes.....</i>	13
<i>Des usages multiples.....</i>	13
Les paysages.....	13
<i>Une nature à préserver.....</i>	14
Pérennité des infrastructures.....	14
<i>Un financement à améliorer.....</i>	14
<i>Une reconnaissance et un soutien à bonifier.....</i>	14
Concertation et coordination en loisir de plein air.....	14
<i>Une vision commune nécessaire.....</i>	14
<i>Des responsabilités à coordonner.....</i>	15

<i>Les retombées positives du loisir de plein air à faire reconnaître</i>	15
LE MECANISME DE CONCERTATION EN LOISIR DE PLEIN AIR	15
Démarche et objectifs	15
<i>OBJECTIFS DU MECANISME DE CONCERTATION</i>	16
Composantes	16
Le Plan d'action concerté.....	18
<i>Les plans et groupes de travail</i>	18
TROISIEME PARTIE	19
CONCEPTS ET OBJECTIFS	19
DÉLÉGATION ET GESTION	20
IMPLANTATION DES FORÊTS DE PROXIMITÉ	22
FONCTIONNEMENT DES FORÊTS DE PROXIMITÉ	26
UTILISATION ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DES PROFITS	28
REDDITION DE COMPTES ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES FORÊTS DE PROXIMITÉ	29
SOUTIEN DU MINISTÈRE AUX DÉLÉGATAIRES	29
ANNEXE 1	30

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION ET MISE EN CONTEXTE

LE CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR

Mission, vision et engagements

Le Conseil québécois du loisir contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec.

La mission du CQL est soutenue par quatre orientations fondatrices soient:

- **Représenter les organismes nationaux de loisir;**
- **Regrouper et appuyer la concertation des intervenants en loisir;**
- **Défendre le droit aux loisirs et au temps libre;**
- **Favoriser l'accessibilité aux loisirs.**

La vision

Un Québec, devenu une société de référence en matière de loisir, qui reconnaît et soutient l'apport positif et spécifique des loisirs et du temps libre comme éléments essentiels de la qualité de vie individuelle, familiale et communautaire, ainsi que leurs contributions aux plans culturel, social, économique et environnemental.

Les engagements

À titre de signataire et de coauteur de la Déclaration de Québec, le CQL s'engage à :

- Soutenir et développer l'engagement volontaire des citoyens dans leurs communautés;
- Soutenir et développer les organisations et les associations en loisir;
- Accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir;
- Assurer le caractère démocratique et la gouvernance participative de la mise en œuvre du loisir;
- Respecter les cultures et les mœurs des communautés et des collectivités locales.

Il s'engage également à :

- Promouvoir la vie associative, animer la vie démocratique et soutenir ses bénévoles;
- Produire et consommer de façon responsable et promouvoir le développement durable.
- Être à l'écoute de ses membres, à les soutenir et à valoriser leurs actions;
- Traiter ses administrateurs avec égard et à leur fournir les éléments requis à une prise de décisions éclairées;
- Respecter son personnel, reconnaître ses compétences, encourager l'initiative et offrir des occasions de formation;
- Favoriser des relations stables, respectueuses et porteuses d'avenir avec ses partenaires;
- Maintenir avec ses fournisseurs des relations d'affaires honnêtes et respectueuses des intérêts de chacun.

Les cibles stratégiques

1. Améliorer la compréhension du temps libre ainsi que de l'apport des loisirs et des organisations auprès de la population, des décideurs et des médias;
2. Accroître le nombre d'adhérents au CQL;
3. Poursuivre le développement d'alliances avec les intervenants en vue de la réalisation d'actions et activités communes;
4. Poursuivre le positionnement international du CQL et du Québec en matière de loisir;
5. Contribuer au développement de la relève en loisir;
6. Maintenir son rôle de veille, de recherche et d'information en matière de loisir.

Les membres nationaux du CQL et les réalisations

Les organismes nationaux de loisir (ONL) sont des partenaires reconnus par l'État québécois dans la réalisation de leur mission. Ces organismes répondent aux besoins de leurs membres, mais leurs actions bénéficient également à l'ensemble de la population québécoise.

Le MELS reconnaît aux ONL, dans le cadre de ses programmes, diverses expertises dont la régie, le développement et la promotion d'une pratique de qualité et sécuritaire, la formation et le perfectionnement, l'expérimentation, l'innovation et la recherche ainsi que la pérennisation et le développement des infrastructures collectives. Cette reconnaissance a pour objectifs de reconnaître leur contribution au sein de la société québécoise, de promouvoir l'engagement citoyen en loisir et de *contribuer au maintien et au développement de ressources collectives accessibles, diversifiées et de qualité.*

Le loisir de plein air réunit initialement, au sein du Conseil québécois du loisir, six organismes nationaux, tous issus de la communauté de pratiquants désireux de développer leurs activités. Chacun des ONL constitue une communauté ayant un fonctionnement autonome. Ce sont des regroupements d'adeptes et de sympathisants, des organismes d'action communautaire et d'économie sociale qui se donnent des moyens de mieux pratiquer leur activité, entre autres par la formation, la promotion, l'aménagement et la préservation des sites. Les fédérations de loisir, outre le soutien et la promotion des activités de loisir, aident au développement et à la préservation des milieux naturels tout en s'assurant d'une pratique accessible et sécuritaire des activités de loisir. Elles contribuent ainsi à accroître la démocratisation du territoire pour des fins récréotouristiques.

Les organismes nationaux de loisir développent le loisir de plein air au Québec dans ses aspects récréatif et éducatif, éduquent leurs membres au respect de l'environnement. Leurs contributions à la prévention dans les domaines de la santé et de la sécurité, de même que dans la promotion des saines habitudes de vie sont tout aussi indéniables. En contribuant à la popularité croissante du loisir de plein air, leurs interventions génèrent également d'importantes retombées économiques auprès de l'industrie tant au niveau de la vente d'équipements que de la commercialisation de forfaits, de l'accroissement d'activités des producteurs que de l'augmentation générale de l'achalandage touristique dans les différentes régions.

Les actions des organismes nationaux de loisir ont ainsi, au fil des ans, de façon discrète, mais constante, développé un goût du Québec auprès des citoyens et encouragé ceux-ci à s'approprier leurs richesses d'espaces naturels. Ces organismes contribuent depuis plus de 30 ans à identifier et à créer un remarquable patrimoine récréatif pour soutenir la pratique d'activités de plein air, et ainsi à préserver le patrimoine naturel. À l'avant-garde du développement durable, les fédérations de loisir de plein air visent en effet, depuis leurs débuts, la protection du territoire et son occupation à des fins récréatives de plein air.

Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir

Alliance des chorales du Québec

Association des camps du Québec

Association des cinémas parallèles du Québec

Association des jeunes ruraux du Québec

Association québécoise des loisirs folkloriques

Association québécoise pour le loisir des

personnes handicapées

Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisir (Québec à cheval)*

Cercles des jeunes naturalistes

Conseil de développement du loisir scientifique

Créations etc...

ENvironnement JEunesse

Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ)

Mouvement des aînés du Québec

Fédération des agricotours du Québec

Fédération des associations musicales du Québec

Fédération des astronomes amateurs du Québec

Fédération des familles-souches du Québec

Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

Fédération des sociétés d'histoire du Québec

Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

Fédération québécoise de camping et de caravanning

Fédération québécoise de la marche *

Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade *

Fédération québécoise de philatélie

Fédération québécoise des activités subaquatiques *

Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Fédération québécoise des échecs

Fédération québécoise des jeux récréatifs

Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Fédération québécoise du canot et du kayak *

Fédération québécoise du loisir en institution

Fédération québécoise du loisir littéraire

Fédération québécoise du scoutisme / Association des Scouts du Canada

Fédération québécoise du théâtre amateur

Festivals et événements Québec

Jeunesse ouvrière chrétienne nationale

Kéroul, Tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte

Les Clubs 4-H du Québec inc.

Mouvement québécois des vacances familiales

Oxy-Jeunes

Radio amateur du Québec

Regroupement Québec Oiseaux

Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec – RIASQ

Société québécoise de spéléologie *

Vélo Québec association

Vieux Limoilou en fête

Organismes dont les activités sont plus intimement liées à l'utilisation du milieu naturel

* Organismes composant initialement le secteur Plein air du CQL.

LES PRINCIPALES REALISATIONS COMMUNES

- LE GUIDE DE PRATIQUE ET D'ENCADREMENT SECURITAIRE D'ACTIVITES DE PLEIN AIR – NORMES, EXIGENCES ET PROCEDURES

Reconnues par le gouvernement du Québec, chacune dans son domaine, comme l'organisme responsable de la régie et de la sécurité, elles ont travaillé de concert pour rendre accessible dans un seul document l'ensemble des connaissances relatives à la sécurité des pratiques disciplinaires, le *Guide de pratique et d'encadrement sécuritaire d'activités de plein air – normes, exigences et procédures*. Les fédérations ont bénéficié du soutien de la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour réaliser ce Guide. Les disciplines traitées dans l'édition actuelle sont : le canot, l'escalade, le kayak de mer, la plongée en apnée, la randonnée équestre, la randonnée pédestre, la raquette, la spéléologie, le vélo et le ski de fond.

- LE PORTRAIT DES ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT ET A LA PERENNISATION DES SENTIERS ET DES LIEUX DE PRATIQUE DE LOISIR DE PLEIN AIR

À la demande et en appui à ces organismes qu'il regroupe et représente, le Conseil québécois du loisir (CQL) achevait en octobre 2007 une recherche dressant le premier *Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*. Ce travail de recherche portait essentiellement sur les activités suivantes : la randonnée pédestre, la marche hivernale et la raquette ; la randonnée équestre ; le vélo de randonnée et le vélo de montagne ; le canot et le kayak ; la plongée sous-marine ; la spéléologie ; l'escalade de rocher et de glace ; le ski de fond (loisir) et de randonnée.

LE LOISIR DE PLEIN AIR

Le loisir de plein air

Le loisir de plein air comprend un ensemble d'activités non compétitives, se déroulant durant le temps libre, qui permet d'entrer en contact avec les éléments du milieu naturel, dans le respect de ces derniers, à des fins de contemplation, d'évasion, d'observation, d'exploration ou d'aventure.

La définition du loisir de plein air englobe un large panel d'activités, allant de la randonnée pédestre à la motoneige, en passant par la baignade, l'ornithologie, la cueillette de champignons, et peut même s'élargir à la chasse et à la pêche, soit des activités aussi diverses que le milieu naturel le permet. Cependant, se différencient celles motorisées et non motorisées, celles avec et sans prélèvement sur la nature.

Dans le cadre de ce mémoire, le loisir de plein air se définira comme *la pratique d'une activité physique, donc non motorisée, dans un environnement naturel et sans y prélever quoique ce soit*. Car, parmi les activités de plein air au sens large, celles-ci permettent de vivre une relation de proximité, voire intime, avec la nature et d'admirer les panoramas. La nature est à la fois la fin et le moyen du loisir de plein air.

En effet, par la pratique de ces activités, les amateurs de plein air parcourent les rivières et les lacs du Québec, ils escaladent ses montagnes, ils arpentent à pied ou à cheval les plaines et les forêts, ils fréquentent ses rives, son espace maritime de même que son milieu sous-marin et souterrain. L'appréciation de la nature compte autant que l'activité physique elle-même, à travers la fréquentation des sentiers et sites développés par divers organismes publics et privés.

Ainsi compris, le loisir de plein air est une façon de vivre qui implique une attitude, des comportements et des actes qui soient en accord avec l'environnement, le but ultime étant de vivre en relation étroite avec la nature. Ainsi, les activités de plein air, outre d'être respectueuses de l'environnement, favorisent le développement d'attitudes socialement positives à l'égard du patrimoine naturel.

Des retombées sur la qualité de vie

Les sentiers et lieux de pratique de loisir de plein air parcourent, ponctuent, mettent en valeur les différentes régions du territoire québécois. Ils incitent à la découverte et à la conscientisation de la richesse naturelle. Ils participent au développement régional, de même qu'à l'amélioration de la qualité de vie.

Selon une enquête de l'organisme canadien pour la promotion des activités physiques en plein air *Vert l'action*, les sentiers, et par extension tous les sites de plein air, sont des supports favorisant la vie sociale, la santé, le patrimoine, l'environnement et l'économie. En ce sens, le loisir de plein air :

- met l'activité physique à portée de tous, à condition qu'il puisse se pratiquer dans une aire de proximité et accessible;
- améliore la santé et favorise le bien-être physique et psychique;
- a une fonction de socialisation;
- permet de comprendre, d'apprécier et de valoriser la richesse du milieu naturel dans son ensemble;
- joue un rôle dans l'édification d'un engagement citoyen envers la conservation de l'environnement;
- aide à la séquestration du gaz carbonique grâce à l'aménagement de sentiers et de sites de pratique qui agissent en zones tampons, notamment pour les cours d'eau;
- participe au développement économique des régions par les retombées liées à la fréquentation touristique qu'il engendre et pas les dépenses encourues pour l'équipement;
- est susceptible d'augmenter la valeur des propriétés situées à proximité des sites de pratique.

Une importance économique indéniable

- 3 milliards de dollars de dépenses effectuées par les adeptes d'activités récréatives liées à la faune et à la nature, dont 1,3 milliards attribués au plein air;
- 1,5 milliards de dollars en valeur ajoutée dans l'économie du Québec, dont 47 % viennent des activités de plein air.

Des emplois sur tout le territoire

- 32 000 emplois équivalents temps plein créés ou maintenus grâce aux activités récréatives liées à la faune et à la nature, dont 15 656 grâce au plein air;
- 818 millions de dollars versés en salaires pour ces emplois, dont 48 % dans le domaine du plein air.¹

Les principes et valeurs

Le développement durable

Le développement durable est un « *processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement* »².

L'ensemble du plein air entretient une étroite relation avec ces trois dimensions du concept de développement durable.

Le patrimoine

Le patrimoine, bien commun d'une collectivité considéré comme un héritage transmis par ses ancêtres, est étroitement lié au concept de développement durable. L'environnement, qui n'est pas un objet de transmission au sens propre, y fait figure de patrimoine comme objet de responsabilité collective à l'égard de l'avenir. Par la patrimonialisation du milieu naturel, c'est-à-dire sa mise en valeur, il s'agit de donner accès à un plus large public aux paysages remarquables du Québec et de les préserver.

Les activités de plein air sont une forme de mise en valeur qui concilie bien les objectifs en apparence antinomiques du développement et de la conservation.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. FAPAQ. 2004. *La faune et la nature, ça compte! Une contribution manifeste et significative sur le développement économique régional*, Gouvernement du Québec, Québec.

² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 2004. *Plan de développement durable du Québec*. Document de consultation, Gouvernement du Québec, Québec.

Le développement territorial

Le développement territorial se démarque de l'aménagement du territoire dans la mesure où il fait référence à une conception de projet de territoire construit par les acteurs. Celui-ci résulte de l'interaction entre des dynamiques locales et des dynamiques institutionnelles.

Le développement territorial et son projet de territoire révèlent une certaine volonté de gestion et de planification collective du territoire.

Le développement local et régional

Le développement local est une stratégie par laquelle les acteurs locaux des secteurs public, privé ou associatif travaillent à la valorisation des ressources d'une collectivité, en s'associant autour d'un objectif central de croissance de l'économie locale. Dans ce contexte, les actions de développement ne peuvent se faire qu'avec la participation des personnes visées par ce développement.

Le développement local préconise une pratique participative et une responsabilisation des citoyens à l'égard du développement de leur collectivité.

L'économie sociale

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif. Les entreprises d'économie sociale sont *des organismes à but non lucratif (OBNL) porteurs d'objectifs sociaux; produisent des biens et services avec pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité plutôt que de viser le profit et le rendement financier; favorisent la participation et la prise en charge de responsabilités individuelles et collectives; intègrent à leurs statuts et façons de faire un processus de décision démocratique impliquant les usagers et présentent une autonomie de gestion par rapport à l'État.*³

Le concept d'économie sociale combine deux termes qui sont parfois mis en opposition :

- « *économie* » renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.
- « *sociale* » réfère à la rentabilité sociale, et non purement économique de ces activités. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre de services. Tout comme pour le secteur public et le secteur privé traditionnel, cette rentabilité sociale peut aussi être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

³ Définition adopté par le Conseil québécois du loisir, <http://www.loisirquebec.com/associatif/associatif.asp?id=104>, selon la définition proposée par le Chantier de l'économie sociale qui a fait consensus au Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre 1996 (extrait du rapport « Osons la solidarité »), <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=871> (consulté en septembre 2010).

Le terrain de jeu québécois

Sur un territoire de 1 700 000 km², le « terrain de jeu » du Québec se déploie sur :

- environ 8 900 km de réseaux pédestres et 4 500 km de sentiers de raquette;
- plus de 6 300 km de pistes de ski de fond;
- environ 3 000 km de sentiers équestres;
- 7 000 km de voies cyclables et environ 2 300 km de sentiers de vélo de montagne;
- près de 39 000 km de parcours canotables, sans compter le fleuve Saint-Laurent.

Le terrain de jeu du Québec, c'est aussi :

- plus de 70 sites de plongée;
- près de 500 cavités;
- 73 sites d'escalade de rocher et 210 sites d'escalade de glace.

Auquel s'ajoutent les sites d'observation des oiseaux (ornithologie) et de la faune, les parcs et les autres lieux de pratique.

Le terrain de jeu québécois, c'est enfin le développement de grands réseaux tels le Sentier national, le Sentier international des Appalaches, le Sentier transcanadien, la Route verte, le Sentier maritime du Saint-Laurent et ses routes bleues, et d'autres réseaux régionaux et interrégionaux.

UN POTENTIEL DE CROISSANCE

Quelques exemples :

- La Fédération québécoise de la marche a enregistré, entre 2002 et 2007, une augmentation de plus de 30 % du nombre de kilomètres de sentiers et une croissance de 47 % de son membership entre 2000 et 2005⁴;
- À la lumière des Guides des parcours canotables au Québec, édités par la Fédération québécoise du canot et du kayak, le nombre de kilomètres des parcours a cru de 54 % entre 1982 et 2000⁵;
- La Fédération québécoise de camping et de caravaning enregistre une progression croissante de son membership d'environ 15 % par année depuis 1997⁶;
- En 20 ans, le nombre de clubs équestres au Québec a augmenté de plus de 500%⁷;
- Une croissance annuelle de 15 % du nombre d'adeptes de l'observation de la faune est prévue aux États-Unis au cours des prochaines années⁸.

⁴ FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHE, document interne et *Répertoire des lieux de marche au Québec*, 4^e édition (2002) et 6^e édition (2007)

⁵ FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT ET DU KAYAK, document interne et *Guides des parcours canotables au Québec*, éditions de 1982 et de 2000

⁶ Site Internet de la Fédération québécoise de camping et de caravaning, <http://www.fqcc.ca/camping-en-chiffre.php> (consulté en mars 2008)

⁷ Québec à cheval, document interne

⁸ Chevrier, François G., Le tourisme et l'observation de la faune, <http://veilletourisme.ca/2006/12/03/le-tourisme-et-lobservation-de-la-faune/> (consulté en mars 2008)

DEUXIEME PARTIE

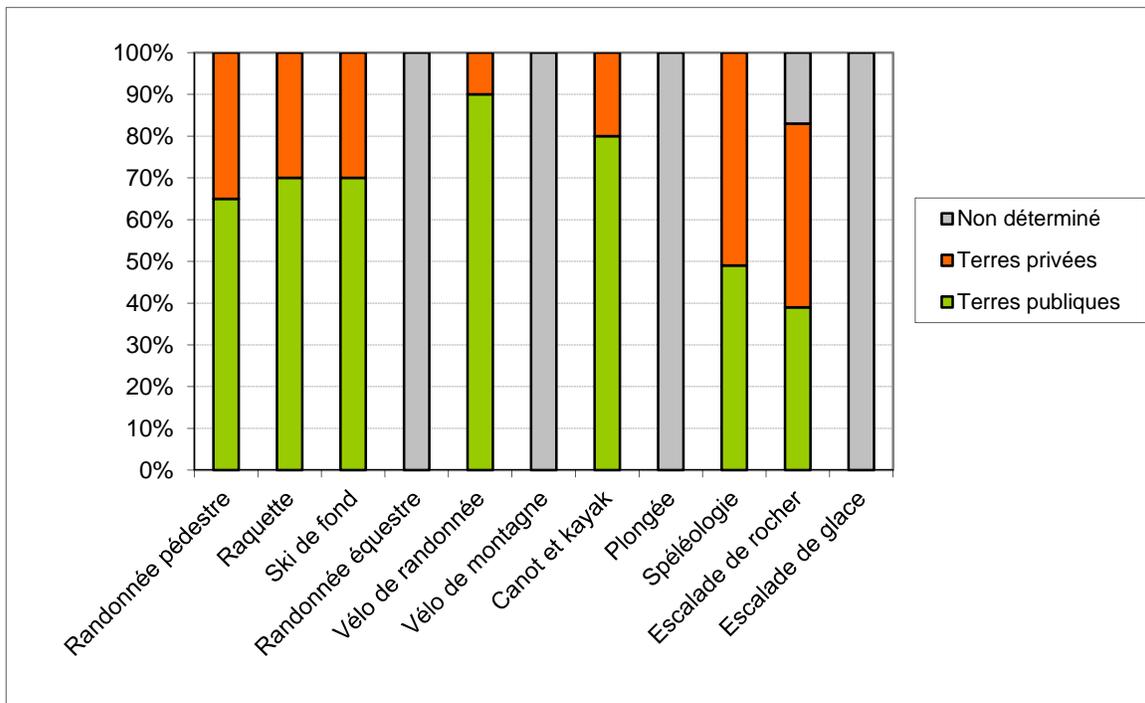
CONSTATS SUR LE SECTEUR DU LOISIR DE PLEIN AIR

LE LOISIR DE PLEIN AIR ET LE TERRITOIRE PUBLIC

Loisir de plein air et territoire public

Sur le territoire public qui, comme on le sait, est utilisé à différentes fins, une distinction est faite entre les aires à statut particulier (parcs, réserves fauniques, Zecs, pourvoies, etc.) qui composent le territoire organisé, et les aires sans statut particulier qui composent le territoire non organisé. L’octroi des droits d’usage revient au gouvernement par l’intermédiaire du MRNF. À cet ensemble sous la responsabilité du MRNF, s’ajoutent les terres municipales. Bien qu’elles appartiennent à des instances publiques, les terres municipales s’apparentent à des terres privées. En effet, les municipalités ont en réalité les mêmes droits et obligations que les propriétaires privés, et peuvent ainsi vendre leurs terres au profit du développement résidentiel ou commercial, sources de taxes foncières.

Les proportions de terres privées et publiques par activité de plein air



La majorité des sentiers aménagés se développent sur les terres publiques, plus particulièrement sur le territoire non organisé, mais déjà sujet à d'autres modes d'utilisation. Dans le cas des activités supportées directement par des phénomènes naturels, le choix de la localisation de leurs sites de pratique est naturellement restreint, ce qui suppose et explique qu'une plus large proportion se situe sur des terres privées, comme l'illustrent les sites de spéléologie et d'escalade de rocher. Ainsi, qu'il s'agisse de sentiers ou de sites, plusieurs types d'usage sont souvent potentiels ou en vigueur sur le même territoire.

Les besoins et tendances de développement

Les activités de plein air font partie intégrante des loisirs des Québécois. Le riche patrimoine naturel et récréatif auquel ils ont accès, tout comme le caractère souvent familial des activités, leur adaptabilité en fonction des aptitudes physiques de chacun et la légèreté des « infrastructures » nécessaires à leur pratique, contribuent à ce que *près de 2,4 millions de Québécois* soient des adeptes de plein air. Et leur nombre s'accroît sans cesse, vouant le secteur à un avenir prometteur.

Cet intérêt grandissant, tout comme l'intégration des activités de plein air au mode de vie, se comprend aisément à une époque marquée par la recherche du bien-être, par un besoin social croissant de nature et par des préoccupations relatives à la santé et à l'environnement. Que ce soit pour de longs séjours, effectués le plus souvent dans les régions éloignées des grands centres, ou pour de courtes excursions, plus fréquentes, près des zones urbaines ou même à l'intérieur de celles-ci, les Québécois trouvent dans les activités de plein air une précieuse occasion de ressourcement.

Les tendances de la demande sociale

Tous les intervenants s'accordent à dire que le secteur du plein air est en expansion. La popularité grandissante de cette forme de loisir est due à plusieurs facteurs qui viendront, au cours des prochaines années, influencer l'offre de ce secteur. Parmi eux, citons : la forte conscientisation sociale à l'égard de la santé et de l'environnement; l'accroissement et le morcellement du temps libre (longs weekends, périodes de relâche scolaire, vacances hivernales, etc.); la recherche d'expériences uniques; la pluralité des âges et des besoins de la clientèle.

La croissance vigoureuse du récréotourisme

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, en 1996, le tourisme d'aventure et les sports de plein air comptaient pour 24 % de la demande touristique mondiale et représentaient 592 millions de voyageurs. On estime qu'en 2010 leur nombre devrait dépasser le cap du milliard. Le Québec a tout en main pour tirer parti de cette tendance et mise déjà sur son image de « terre sauvage » pour affronter la concurrence internationale en matière de tourisme. Le loisir touristique (écotourisme et tourisme d'aventure) est d'ailleurs un moteur important de l'industrie touristique canadienne et québécoise. En sus de sa contribution économique, il a des impacts sociaux et environnementaux positifs qui s'inscrivent efficacement dans une perspective de développement durable. Toutefois, la concurrence s'amplifie sans cesse et le Québec doit défendre ardemment sa réputation afin de demeurer compétitif sur la scène internationale.

La préservation des ressources naturelles et des infrastructures de plein air est essentielle et devrait constituer une préoccupation de plus en plus dominante de l'industrie dans son ensemble, surtout qu'au-delà de la dimension touristique, c'est le secteur plus global du loisir de plein air qui en dépend.

La multiplication des usages du milieu naturel

La demande d'accès à la nature en tant que condition pour améliorer la qualité de vie ainsi que la croissance des activités liées à la nature encouragent la multiplicité des usages des milieux naturels.

Désormais, les ressources naturelles ne sont plus seulement l'objet d'une vision mercantile réduite à leur exploitation industrielle ou réservant leur accès à un groupe de privilégiés. Plusieurs ressources doivent y être aménagées et une pluralité d'utilisations, allant au-delà du seul profit économique, doivent y être conciliées.

Les espaces naturels, matière première des activités de plein air

Reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel et faunique, le Québec dispose d'un potentiel important d'expériences diverses en matière d'activités en pleine nature. Toutefois, malgré les 1 100 sites naturels protégés au Québec (qui totalisent 5,8 % du territoire), seulement 3,27 % du territoire se trouve protégé dans les catégories reconnues par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), et seul 1 % du Québec méridional est constitué d'aires protégées. Ce territoire renferme pourtant une grande diversité de milieux naturels et demeure, de loin, le plus accessible et le plus fréquenté pour les activités de plein air.

Les sites de qualité sont donc de plus en plus éloignés et difficilement accessibles, ou sont appelés à absorber une demande toujours plus forte. Dès lors, la préservation et la pérennité des ressources naturelles sont primordiales au développement et au maintien du loisir de plein air et touristique, ainsi qu'à l'exploitation de leur potentiel économique.

Les problématiques de pérennisation et de développement

Jouant un rôle dans l'amélioration de la qualité de vie, les activités de plein air sont cependant confrontées à une réalité qui ne permet pas actuellement de garantir la qualité du produit de plein air québécois.

Avec une superficie de 1 700 000 km², une densité relativement faible et des caractéristiques géographiques variées, le Québec est un immense terrain de jeu quatre saisons hors du commun. Si bien que la province est l'objet d'une image de « grands espaces » aux paysages grandioses, à la nature sauvage et idyllique. Le secteur touristique utilise d'ailleurs la nature spectaculaire pour vendre le Québec à la clientèle étrangère, mais aussi aux Québécois eux-mêmes, les incitant ainsi à découvrir les richesses naturelles de leur territoire. De cette représentation paradisiaque de la nature québécoise véhiculée à tout-va, se profile l'idée d'un territoire accessible partout sans restriction et d'une ressource illimitée.

Or, la réalité est autre. Lors du 4^e Forum québécois du loisir, organisé par le Conseil québécois du loisir en avril 2005, sur le thème de l'accessibilité, les organismes et divers intervenants du secteur plein air réaffirmaient la fragilité des sentiers et sites de loisir de plein air, avec comme enjeu et défi actuel à la pérennisation l'accès au territoire.

Le terrain de jeu réel du Québec rétrécit. Les sites accessibles spatialement et économiquement sont surchargés et il devient de plus en plus difficile d'accéder et de profiter des territoires naturels grandioses et idylliques, voire mythiques, promus dans les magazines.

Ainsi, malgré l'effervescence grandissante pour le loisir de plein air, la pérennité des sentiers et des sites de plein air qui permettent la pratique des activités n'en est pas pour autant assurée. Elle s'en trouve même menacée, compromettant ainsi les perspectives de mise en valeur des espaces naturels.

On comprend que tout ne soit pas accessible et qu'il existe des conditions restrictives à l'accès qui peuvent être de tout ordre. Elles peuvent être liées à des conditions naturelles comme le climat, à l'éloignement et au coût qu'il sous-tend, au niveau de difficulté du milieu, en raison notamment du dénivelé, ou encore à son inhospitalité.

La fréquentation d'un site peut en effet par exemple requérir un certain niveau de connaissance de la pratique et de son environnement, de même qu'un équipement adéquat. Dans ce contexte, les restrictions relèvent d'une question de sécurité, en lien avec le milieu naturel et les conditions spécifiques à l'activité pratiquée. Elles peuvent aussi être imposées par l'Homme, tels que la tarification à l'entrée, l'absence de route, l'accès réservé aux membres d'un organisme, ou encore l'interdiction de certaines pratiques en lien avec la fragilité environnementale. Dans d'autres cas, le milieu peut être si fragile que sa préservation implique nécessairement l'absence de fréquentation. La Loi sur les parcs permet par exemple de préserver certains secteurs de tout développement récréatif. Ainsi comprend-t-on que certaines zones soient restrictives, car identifiées comme fragiles ou à risque.

Les conditions restrictives à l'accès sont autant de règles qui balisent l'accessibilité. Les amateurs de plein air s'accommodent généralement de ces règles. Tout le territoire ne peut et ne doit pas être accessible. Cependant, d'autres facteurs restrictifs à l'accès viennent s'ajouter, privant le loisir de plein air de territoires potentiels de pratique.

En réalité, le « terrain de jeu » québécois correspond en grande partie à celui soumis à l'exploitation forestière et divisé en unités d'aménagement forestier, ainsi que l'objet d'autres usages tels que la chasse, la pêche et la villégiature privée. Peu de territoires sont protégés de toute exploitation, particulièrement à proximité des bassins de populations et de la clientèle des activités de loisir de plein air. À l'opposé et par conséquent, les territoires proches des centres urbains, plus facilement accessibles à la population, sont essentiellement de nature privée.

RECREATION ET UTILISATION DU TERRITOIRE : LES ENJEUX DE PERENNISATION ET DE DEVELOPPEMENT DES SENTIERS ET DES LIEUX DE PRATIQUE DE LOISIR DE PLEIN AIR

Accessibilité et usage du territoire

Les grands espaces québécois accessibles se font rares. Dans le Québec méridional, là où se trouve la majorité des aires de pratique de loisir de plein air accessibles à la population, les terres publiques cèdent de plus en plus la place aux terres privées ou à l'usage privé, et les espaces vierges aux espaces développés. Le terrain de jeu québécois se rétrécit, l'accessibilité se fragilise.

Un développement à coordonner

Le manque de concertation dans le choix des utilisations du territoire (privatisation, villégiature, exploitation des ressources, etc.) entraîne un développement désordonné qui a un impact sur l'accessibilité et l'espace disponible pour la pratique du loisir de plein air.

La vocation des territoires en mutation

La multiplication des droits d'usage d'intérêts privés sur les terres publiques retire des espaces à fort potentiel récréatif de l'usage collectif en plus d'en compromettre l'accessibilité en augmentant le nombre d'intervenants et d'activités à prendre en compte sur un même territoire.

Des procédures complexes

La complexité des démarches pour obtenir des droits d'accès, ainsi que l'insuffisance des ressources humaines et financières dont dispose le milieu associatif, freinent le développement et la pérennisation des sentiers et des sites.

Des usages multiples

D'une part, plus les usages autorisés sur un même territoire augmentent et se superposent, plus les conflits d'usage deviennent potentiels et plus l'accès au territoire dépend de la conciliation des intérêts d'une pluralité d'interlocuteurs. D'autre part, la fréquentation des sentiers à des fins non autorisées ou les conflits d'usage liés à la circulation de véhicules motorisés sur des sentiers dédiés à la pratique d'activités non motorisées compromettent l'accès au territoire en causant notamment la perte de droits de passage.

Les paysages

La pratique des activités de plein air est intimement liée à l'intégrité du milieu naturel. Ainsi, la perte de qualité paysagère et environnementale rend les sentiers et les sites moins attrayants, allant jusqu'à causer leur disparition et réduire le potentiel récréatif du territoire. Pour les amateurs, le risque de désintéressement est proportionnel à la dégradation de l'environnement.

Une nature à préserver

Le territoire du Québec, avec ses 5,8 % d'aires protégées, est loin des 12 % préconisés par l'UICN. Cette insuffisance, particulièrement sur le territoire de proximité, accentue le problème d'accessibilité aux sentiers et aux lieux de pratique de loisir de plein air, et met en question la capacité à préserver des espaces naturels de qualité. Suffisamment d'espaces de qualité pour supporter la pratique des loisirs de plein air et répondre à la demande pour une nature accessible ne sont ni prévus, ni préservés. Ainsi, certains espaces souffrent déjà de surutilisation ou de surexploitation des ressources, d'autres, en raison de leur proximité des grandes villes, subissent une pression constante menaçant leur préservation et leur intégrité.

Pérennité des infrastructures

Au-delà de l'accessibilité au territoire, l'entretien et le suivi sont les principaux facteurs de la pérennisation des sentiers et des sites de loisir de plein air. Ils sont, dans la majorité des cas, assurés par le milieu associatif et ses bénévoles.

Un financement à améliorer

Les associations sont le plus souvent soumises à un financement ponctuel, et les ressources humaines — souvent bénévoles — et temporelles nécessaires pour recueillir ce financement obligent les OSBL à réagir aux situations d'urgences plutôt qu'à travailler véritablement à la pérennité des « infrastructures ». Le financement fait aussi défaut sur la question spécifique de l'entretien des sentiers et des sites de loisir de plein air. Outre le programme d'entretien de la Route verte, aucun programme de financement n'est consacré à l'entretien, alors que plusieurs permettent le développement. Ce constat traduit l'absence de vision à long terme qui caractérise le développement des sentiers et des sites de pratique.

Une reconnaissance et un soutien à bonifier

Le développement du loisir de plein air s'articule largement autour du milieu associatif et de ses bénévoles. Toutefois, la reconnaissance et le soutien au milieu ne suffisent pas face à l'ampleur de la tâche. Les organismes de loisir de plein air éprouvent donc des difficultés à recruter et à encadrer adéquatement leurs bénévoles. Pourtant, la croissance des pratiquants s'accroît et, avec elle, augmentent les besoins. L'insuffisance des ressources ne permet pas non plus d'encadrer et de gérer de façon adéquate le changement de clientèle qui s'opère dans le secteur du loisir de plein air, une clientèle davantage consommatrice de produits et de prestations équivalentes à des services publics. Faute de moyens, le milieu associatif est restreint dans sa capacité de sensibiliser et d'éduquer les usagers à la sécurité et aux comportements éthiques par rapport à l'environnement de pratique.

Concertation et coordination en loisir de plein air

Une vision commune nécessaire

Au sein même du milieu du loisir, composé de nombreux intervenants, l'absence d'une vision commune de développement, déterminant le rôle et les responsabilités de chacun, se fait sentir. Cette lacune rend difficile la coordination des interventions. Le manque de réseautage et de canaux de communication structurés laisse les efforts de développement épars et isolés et prive le milieu associatif de la reconnaissance et du soutien que pourraient générer des actions mieux concertées.

Des responsabilités à coordonner

Plusieurs ministères assument des responsabilités qui ont des impacts majeurs sur le loisir de plein air, son accessibilité et son développement. Par conséquent, devant la popularité croissante de ce secteur, le développement et le partage d'une vision commune en fonction des besoins de celui-ci s'imposent.

Les retombées positives du loisir de plein air à faire reconnaître

De plus en plus, on constate les retombées économiques que procure l'aspect touristique du secteur du loisir de plein air. Toutefois, en tant que loisir, le plein air est avant tout porteur de valeurs sociales et environnementales. Ses retombées, qui sont notables sur la santé, le mieux-être, la qualité de vie, le développement personnel, l'attractivité du milieu et le développement d'une conscience environnementale et collective, sont plus difficilement quantifiables et davantage perceptibles à long terme. Dans ses démarches, le milieu associatif peine à faire entendre sa voix quand vient le temps de faire reconnaître sa valeur.

LE MECANISME DE CONCERTATION EN LOISIR DE PLEIN AIR

Démarche et objectifs

Ce mécanisme de concertation, tout comme le plan d'action concerté, découlent des travaux de recherche réalisés par le Conseil québécois du loisir (CQL) portant sur le portrait des enjeux liés à la pérennisation et au développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air (2007). Ce travail de recherche portait essentiellement sur les activités suivantes :

- La randonnée pédestre, la marche hivernale et la raquette
- Le ski de fond (loisir) ou de randonnée
- La randonnée équestre
- Le vélo de randonnée
- Le vélo de montagne
- Le canot et le kayak
- La plongée sous-marine
- La spéléologie
- L'escalade de rocher et l'escalade de glace

Les résultats du *Portrait des enjeux liés au développement et à la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air* ont été présentés aux intervenants du milieu du loisir de plein air à l'occasion d'un séminaire qui a eu lieu en février 2008. Il fut alors adopté une position commune. Par la suite un comité de coordination composé de représentants du CQL, de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM), du Regroupement des unités régionales loisir et sport (RURLS) et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a été chargé d'animer le suivi des travaux. Un deuxième séminaire a eu lieu en mars 2009 au cours duquel le mécanisme de concertation a été convenu.

But du mécanisme de concertation

Développer et mettre en œuvre une stratégie et des actions afin d'assurer la pérennité et le développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air.

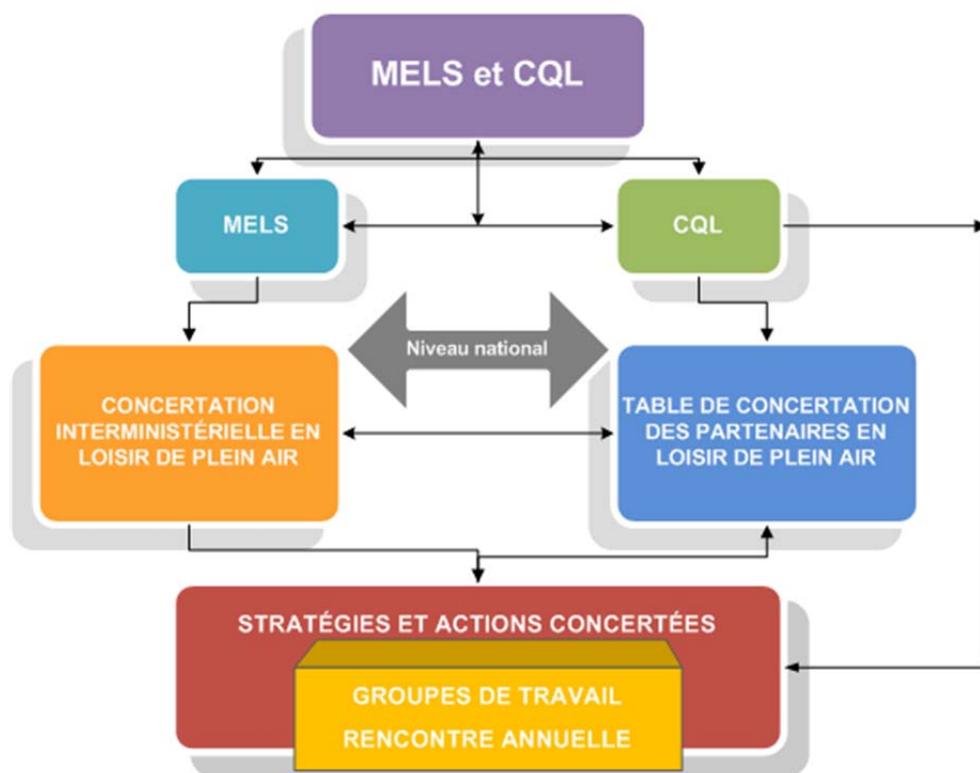
OBJECTIFS DU MECANISME DE CONCERTATION

- Construire une concertation durable des acteurs du loisir de plein air et les mobiliser;
- Provoquer une concertation gouvernementale en matière de loisir de plein air, dans laquelle le MELS assurera le leadership conformément à sa mission;
- Développer une vision commune des orientations et des axes d'intervention;
- Proposer des actions concertées en réponse aux différents enjeux soulevés;
- Sensibiliser la population aux enjeux du loisir de plein air.

Composantes

L'approche proposée se veut souple et dynamique afin d'évoluer tout au long du processus. Ainsi, les partenaires associés au mécanisme de concertation pourront être redéfinis en cours de réalisation et adaptés aux différentes réalités selon le cheminement des projets.

Schéma 1 – Mécanisme de concertation en loisir de plein air



Les composantes du mécanisme de concertation comprennent la Table de concertation des partenaires de loisir de plein air, les groupes de travail et une rencontre annuelle de tous les intervenants. Le mécanisme de concertation est sous la responsabilité conjointe du CQL et du MELS. Pour sa part, le CQL est responsable de la coordination du mécanisme de concertation et de son côté, le MELS a la responsabilité de la concertation interministérielle.

De son côté, le Secrétariat au loisir et au sport a invité les principaux ministères, dont leurs responsabilités ont un impact sur la consolidation des loisirs de plein air, à participer à des échanges bilatéraux. A ce jour, les Ministères des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT), des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du Tourisme (MTO) et des Transports (MTQ) ont été rencontrés. Ces entretiens ont donné lieu à des échanges productifs, ou plusieurs zones de collaboration ont été identifiées, dont chacun pourra tirer profit de cette nouvelle dynamique. D'autres ministères, notamment le MDDEP, seront intégrés à cette démarche éventuellement.

1. Table de concertation des partenaires de loisir de plein air

La Table de concertation des partenaires de loisir de plein air a le mandat de : -Suivre les travaux des groupes de travail - Diffuser l'information dans leurs réseaux -Partager leurs expertises - Appuyer les interventions au besoin.

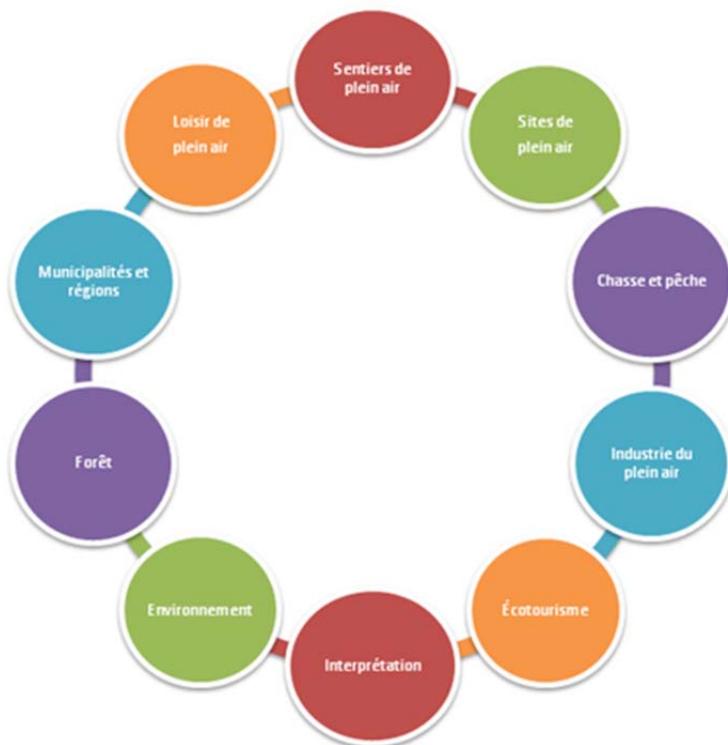
2. Groupes de travail

Les groupes de travail sont composés d'intervenants du milieu du loisir de plein air, de partenaires et, au besoin, des ministères concernés. Ils ont le mandat de convenir des actions communes, de développer des outils collectifs à partir de celles-ci et de favoriser la collaboration entre les organisations.

3. Rencontre annuelle

Une rencontre annuelle regroupera tous les partenaires qui participent au mécanisme de concertation, ainsi que d'autres partenaires potentiels intéressés par cette démarche. Cette rencontre sera notamment le lieu pour présenter le bilan annuel et les actions à venir.

Schéma 2 – Perspectives de composition sectorielle du Mécanisme de concertation



Le Plan d'action concerté

Le plan d'action concerté est le résultat d'un processus de consultation des intervenants du loisir de plein air au Québec. Cette consultation a eu lieu entre novembre 2008 et avril 2009 et regroupait des organismes nationaux de loisir, des municipalités et des unités régionales de loisir et de sport.

Cette démarche a permis de proposer 189 actions⁹. Un regroupement de ces actions a donné lieu à 21 actions identifiées dans le Plan d'action concerté. De plus, 82 actions spécifiques ont été identifiées. Ces actions font l'objet d'un suivi dans le cadre des groupes de travail. Rappelons que ce plan d'action concerté est structuré en fonction de quatre enjeux principaux et pistes de solution qui découlent de travaux de recherche¹⁰.

Les plans et groupes de travail

Découlant du *Portrait des enjeux liés à la pérennisation et au développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*, le plan d'action concerté est divisé en quatre plans de travail, et autant de groupes, quelque peu différemment identifiés des grands enjeux afin de concrétiser ces derniers et de les ancrer dans la réalité des organismes de loisir de plein air. Ces quatre plans de travail et les piste de solution qu'elles impliquent sont :

- *L'accessibilité et l'usage du territoire :*
 - Déterminer et faire reconnaître des aires à des fins de pratiques récréatives de loisir de plein air;
 - Réduire les obstacles et la lourdeur administrative qui pèsent sur l'accès au territoire;
 - Améliorer les conditions visant une meilleure accessibilité au territoire privé;
 - Harmoniser les usages récréatifs sur les sentiers et les lieux de pratique de loisir de plein air.
- *Le soutien aux organismes et au bénévoles :*
 - Encourager la participation des usagers en loisir de plein air au développement durable de leur territoire.
- *La pérennité des infrastructures :*
 - Planifier le développement et l'entretien des sentiers et des lieux de pratique en fonction du potentiel de pérennisation;
 - Pourvoir à un financement récurrent et adapté aux besoins pour l'entretien ou pour l'opérationnalisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air.
- *La concertation et la coordination du loisir de plein air :*
 - Développer une vision commune à long terme et adopter et soutenir de nouveaux mécanismes de concertation et de coordination du développement;
 - Saisir les pouvoirs publics de l'importance et du potentiel du loisir de plein air;
 - Mener des activités de recherche afin de mieux cerner les problèmes et de déterminer les mesures pour y répondre;
 - Actualiser les connaissances sur les avantages du loisir de plein air et les propager.

⁹ Version préliminaire, plan d'action concerté sur les enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air, 1 avril 2009

¹⁰ Résumé de recherche : portrait des enjeux liés à la pérennisation et au développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air, 2007

TROISIEME PARTIE

LE LOISIR DE PLEIN AIR ET LES ORIENTATIONS RELATIVES À LA SÉLECTION, À LA MISE EN PLACE ET AU FONCTIONNEMENT DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Compte tenu de l'importance sociale et économique du milieu du loisir, compte tenu aussi de la nécessité, pour les pratiquants d'activités loisir de plein air, de l'accès au territoire naturel et particulièrement forestier, il est clair que la sélection, la mise en place et le fonctionnement des forêts de proximité, ont un impact significatif sur la pratique du loisir. Nous nous devons donc, au nom de nos membres, des membres de ces réseaux et des adeptes de plein air, de nous faire la voix collective du milieu du loisir associatif afin de partager nos préoccupations, afin d'assurer que les loisirs pratiqués en milieu naturel occupent une place correspondant à leur apport culturel, social et économique dans l'occupation et le développement du territoire québécois, et que leur potentiel soit véritablement pris en compte lorsqu'il s'agit de décider des utilisations possibles du territoire public.

La nature québécoise constitue un bien commun qu'il importe de gérer comme tel. Il s'avère ainsi primordial de prioriser un développement territorial qui soit durable, intégrant la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, la préservation du territoire à des fins d'utilité collective.

CONCEPTS ET OBJECTIFS

Les objectifs proposés vous semblent-ils adéquats et suffisamment clairs? Si non, précisez. (p.6)

Bien que les objectifs semblent suffisamment clairs, il nous semble qu'ils ne garantissent pas pour autant la prise en considération équitable de l'ensemble des usagers et acteurs. Est-ce que le secteur récréatif bénéficiera d'un traitement égal face au secteur industriel? L'adéquation entre l'accès au territoire, la qualité de l'expérience de plein air et les activités de prélèvement sera le principal défi. Il est de notre avis que ces trois aspects doivent pouvoir se réaliser dans un cadre d'aménagement écosystémique afin de créer un équilibre entre les aspirations et les enjeux de tous les acteurs et usagers.

DÉLÉGATION ET GESTION

Pour des projets d'égale valeur, certains délégataires de gestion mentionnés plus haut devraient-ils être privilégiés lors de l'attribution des forêts de proximité? Si oui, lesquels et pourquoi? (p.7)

La MRC devrait être l'instance privilégiée de par sa responsabilité quant à l'aménagement du territoire, ainsi que son rôle de coordination globale du développement du territoire. Si bien que la délégation à d'autres instances devrait également être sous la responsabilité et la coordination de la MRC.

Quelle est la nature de la relation que le délégataire de gestion d'une forêt de proximité devrait entretenir avec un détenteur de droit, ou avec le gestionnaire d'un territoire à statut particulier déjà présent sur le territoire de la forêt de proximité, pour favoriser leur cohabitation et assurer la mise ne valeur optimale de celle-ci? (p.7)

Il est de notre avis que les relations entre le délégataire de gestion d'une forêt de proximité et les acteurs présents sur le territoire doivent être encadrées dans un mécanisme de concertation, de coordination et de partenariat afin d'assurer la transparence, l'harmonisation et le respect entre les parties, de même que l'absence de conflits d'intérêt et l'intégrité de tous.

Au-delà des responsabilités et des pouvoirs énumérés plus haut et à l'annexe 1, y a-t-il d'autres aspects qui pourraient faire l'objet d'une délégation? (p.8)

Il nous paraît primordial que le délégataire doit avoir la responsabilité et le devoir de maintenir les conditions nécessaires à la pratique des activités de plein air de qualité, soit l'accès et l'usage collectif du territoire, la pérennisation des sentiers et des sites de pratique, la protection des paysages. À cet effet, nous souhaitons également porter à l'attention du ministère notre inquiétude par rapport à la délégation de gestion des droits d'utilisation déjà en vigueur sur le territoire. Malgré une obligation de maintien de ces droits lors de la délégation, nous nous inquiétons de leur maintien à long terme. Avons-nous raison de craindre une perte de droits d'usage récréatif à long terme sur les futurs territoires de forêt de proximité? Comment peut-on garantir le maintien raisonnable de ces droits?

L'engouement pour les activités récréatives de plein air va croissant, d'autant plus que l'offre s'est diversifiée. Les populations recherchent de plus en plus la proximité des plans d'eau et des espaces naturels en général, pour se réaliser, s'accomplir. Les tendances touristiques et l'engouement pour la pratique des activités de plein air amènent une fréquentation plus large et croissante du territoire public et conséquemment une superposition des droits et des statuts. La croissance des activités de plein air en est une manifestation, mais, à l'opposé, l'augmentation de l'usage privé ou le développement de la villégiature en est une autre.

Nous appuyons la démarche de diversification des activités socioéconomiques, mais nous nous inquiétons également de la place qu'occupe l'usage privé du territoire public, tel le développement de la villégiature privée dans les choix d'utilisation récréotouristique actuels et possibles du territoire. Nous souhaitons porter à votre attention l'importance du maintien de l'accès et de l'usage collectifs du territoire.

Nous sommes conscients et parmi les premiers à souligner que la mise en valeur récréative et touristique des milieux naturels constitue un créneau économique d'importance et porteur pour le développement du Québec, particulièrement pour la diversification économique des régions. Nous sommes également conscients à cet égard que le développement de la villégiature privée contribue considérablement au positionnement touristique et à cette diversification économique du territoire. Cependant, nous nous inquiétons des conséquences d'un choix de développement qui privilégierait la villégiature privée sur les espaces naturels récréatifs, particulièrement autour des plans et cours d'eau. À cet effet, nous désirons attirer l'attention du Ministère sur *la possibilité de perdre des droits d'usage collectif à vocation récréative au profit de droits d'usage privés. La multiplication des droits d'usage d'intérêts privés sur le territoire public en réduit l'accessibilité à des fins d'usage collectif, de même que la diversité de l'offre récréative de plein air.* Or, nous tenons à souligner que les retombées économiques seraient tout aussi importantes dans le cadre de l'économie sociale, en plus des retombées sociales et collectives des activités de ces entreprises.

Les sentiers et lieux de pratique de loisir de plein air se situent majoritairement sur des terres publiques. Cependant, nous souhaitons également souligner à cet effet que la multiplication des droits d'usage sur le territoire public en compromet l'accessibilité en multipliant les intervenants et les activités à prendre en compte sur un même territoire. D'une part, plus les usages autorisés sur un même territoire augmentent et se superposent, plus les conflits d'usage deviennent potentiels et plus l'accès au territoire dépend de la conciliation des intérêts d'une pluralité d'interlocuteurs. D'autre part, la multiplication des droits d'usage sur le territoire public est en grande partie due à ceux d'intérêts privés, à l'instar des baux de villégiature accordés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, particulièrement en milieu riverain. On assiste dès lors à un morcellement du territoire public en raison de la transformation de la vocation collective en un usage privé.

Il est primordial de prendre conscience que la privatisation des usages dépouille ainsi le loisir de plein air de territoires récréatifs existants et potentiels, d'autant plus que ce morcellement du territoire public est également d'actualité sur les terres privées, réduisant davantage l'accessibilité au territoire naturel à des fins récréatives. Cette transformation de la vocation des territoires au profit d'intérêts privés illustre la faible prise en compte de l'intérêt collectif, le manque de considération pour la notion de bien commun et le droit pour tous d'accéder à la nature.

RECOMMANDATION :

Inclure dans les responsabilités des déléguaires de gestion le maintien de l'usage collectif, l'accès public et une diversité de l'offre récréative de plein air sur le territoire, proportionnellement au développement des droits d'usage privés.

Quels autres éléments devraient impérativement apparaître dans l'entente de délégation? (p.9)

Par souci de transparence et de qualité, il nous apparaît essentiel que la reddition des comptes doit être accompagnée d'un rapport annuel indiquant également les critères et les indicateurs utilisés pour le suivi de la mise en œuvre du plan de développement, en plus du calendrier et de l'état d'avancement. Ces critères et indicateurs doivent être l'objet d'un consensus entre les délégataires, les acteurs du territoire et la direction régionale du ministère.

IMPLANTATION DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Est-ce que les critères de sélection présentés à l'annexe 2 sont pertinents relativement aux objectifs visés par la mise en place de forêts de proximité? (p.13)

Dans une perspective de planification intégrée et harmonieuse des usages, de même que dans une volonté de développement récréotouristique concerté et efficace de la région, il nous paraît en effet primordial d'accorder davantage d'importance à l'usage et au potentiel récréatif de la forêt, d'autant plus que le développement et la diversification économique des régions passent par le développement du récréotourisme. Or, il nous semble que les activités récréatives de plein air ne trouvent pas l'écho qu'elles méritent.

Nous tenons à souligner que les organismes nationaux de loisir disposent de connaissances et d'une expertise, et peuvent contribuer en ce sens au développement dans une perspective d'économie sociale. Il est de notre avis que l'offre récréative actuelle et potentielle devrait un des critères de sélection. Cet inventaire devrait également s'appuyer sur l'expertise des organismes nationaux de loisir.

RECOMMANDATION :

Considérer les organismes nationaux de loisirs, comme une source d'information privilégiée et, de ce fait, les consulter en tant que telles lors de la mise en application, le suivi et la mise à jour des plans.

Quels sont les critères auxquels vous accordez une plus grande importance? (p.13)

- La délégation de gestion
- La capacité du territoire

Sur le territoire de proximité, où foisonnent plusieurs types d'activités et se superposent différents droits d'usage, rares sont les sentiers ou les lieux de pratique de loisir de plein air isolés de tout autre mode d'exploitation ou d'utilisation du territoire. Les espaces disponibles et propices au loisir de plein air se réduisent. Le « terrain de jeu » réel de la population rétrécit, car la qualité de l'expérience que procure la pratique des activités de loisir de plein air est tributaire, entre autres, de l'état du milieu naturel. En effet, la perte ou la diminution de la qualité paysagère et environnementale rend les sentiers et les sites moins attrayants, réduisant le potentiel récréatif mais aussi touristique du territoire.

Cependant, le parapluie de l'usage multiple ne garantit pas l'utilisation récréative de plein air et le développement de l'ensemble des activités en fonction du *respect* et de la *préservation de la capacité de support du territoire*. Nous faisons remarquer ici qu'il n'y a pas de zonage d'État pour la fonction récréative, au même titre que le zonage agricole. Le loisir de plein air, comme secteur d'activités ayant des retombées économiques, est en porte-à-faux en termes de gestion intégrées des ressources et des usages.

Les organismes nationaux de loisir ne plaident pas pour une accessibilité sans limite au territoire, mais pour une accessibilité rationnelle et mesurée en fonction du potentiel récréatif, des facteurs sociogéographiques ainsi qu'environnementaux. Le loisir de plein air est basé sur le principe de l'accessibilité : on peut le pratiquer à proximité, son coût est raisonnable et tout le monde peut en bénéficier. En effet, les besoins d'infrastructures du loisir de plein air ne sont pas ceux d'une aréna ou d'un centre culturel, et les coûts en conséquence. La nature en constitue la matière première et cette nature se retrouve près des gens. Ainsi, pour répondre aux besoins récréatifs et touristiques de plein air, les espaces de pratique doivent exister en nombre suffisant et susciter l'intérêt.

RECOMMANDATION :

Inclure le respect et la préservation de la capacité de support du territoire dans les critères de mise en œuvre et surtout de suivi, afin de préserver sur le territoire de proximité des espaces suffisants et conséquents au potentiel et à la demande en activités de plein air pour permettre une offre de qualité.

- La diversité des retombées

Sur cet aspect, nous désirons attirer l'attention sur la place de l'économie sociale dans l'offre de services touristiques et dans le maintien de l'accessibilité et du droit pour tous à profiter du territoire public dans une perspective récréative et touristique. Ces entreprises, par leurs retombées tant sociales qu'économiques, participent activement à la qualité de vie des citoyens et de leur environnement. Par ailleurs, les entreprises d'économie sociale jouent un rôle essentiel dans la pérennisation et le développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air, dont l'industrie touristique bénéficie également. En effet, l'entretien des sentiers et sites de loisir de plein air sont, dans la majorité des cas, assuré par le milieu associatif et ses bénévoles.

RECOMMANDATION :

Intégrer la notion d'économie sociale dans les orientations de d'implantation et de développement des forêts de proximité quant aux utilisations possibles du territoire, ainsi qu'à l'offre de services et d'activités, par exemple en permettant et en soutenant parallèlement au développement de l'hébergement privé et commercial le développement d'entreprises d'économie sociale dans l'offre de services touristiques.

- La concertation

Sur ce dernier critère de concertation, nous souhaitons porter à l'attention du ministère quelques aspects qui nous préoccupent.

Le manque de cohésion et de cohérence dans les actions et projets de développement territoriaux prive le loisir de plein air des espaces potentiels de pratique, de même qu'il nuit à ceux déjà existants. Si chaque secteur d'activités peut se prétendre d'une planification endogène, l'intégration de ces différents secteurs dans l'optique d'une meilleure planification de l'utilisation du territoire dans sa globalité reste encore à faire. Une pluralité de droits d'usage a été accordée sur le territoire public sans se soucier de la compatibilité ou de l'interaction des différents usages à long terme, sans prendre en compte la réalité des usages et usagers, ou encore sans veiller aux conditions d'une cohabitation harmonieuse.

Devant le constat de lacunes dans la planification et la gestion du territoire public et de ses ressources, nous félicitons le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et plus largement le gouvernement du Québec pour les efforts récents en matière de planification du territoire.

Cependant, si cette initiative constitue un effort non négligeable de planification cohérente des usages sur le territoire public, les processus qui s'y rapportent n'en restent pas moins contestables, particulièrement quant à la prise en compte et la consultation des usagers.

Nous acquiesçons à la volonté d'une démarche de concertation et de consultation publique de la part du Ministère parce que nous avons la conviction que le développement durable résulte également de l'acceptabilité sociale et de la capacité de multiples acteurs d'un territoire à s'impliquer dans le processus d'évaluation.

Cependant, certains aspects nous préoccupent.

Les mécanismes de consultation des usagers du territoire ne sont ni adaptés à leur réalité, ni garants de leur réelle prise en considération et leur association dans la planification du territoire. Les efforts de consultation et de planification sont encore insuffisants pour que la participation citoyenne et la réalité des usagers fassent partie intégrante des processus décisionnels. Les organismes nationaux de loisir de plein air sont rarement consultés sur l'identification des espaces récréatifs actuels ou potentiels, ou encore appelés à se prononcer la planification du territoire et les utilisations récréatives possibles.

Nous rappelons que, face aux besoins de concertation du secteur du loisir de plein air, le Conseil québécois du loisir et le MELS ont mis en place un Mécanisme de concertation qu'il serait intéressant d'arrimer aux forêts de proximité étant donné l'importance de celles-ci dans la pérennisation et le développement des sentiers et des lieux de pratique.

Les critères de sélection permettent-ils de discriminer efficacement les projets? (p.13)

En référence et en suivi à la pertinence des critères de sélection, nous rappelons que les organismes nationaux de loisir détiennent chacun dans leur domaine une expertise reconnue par la MELS quant au développement d'une pratique sécuritaire des activités de plein air, l'identification et l'aménagement d'infrastructures récréatives. Nous recommandons d'inclure dans le processus de sélection et d'implantation des forêts de proximité la consultation et le partenariat des organismes nationaux de loisir de plein air. Dans le cadre du développement récréatif, cette mesure permettrait de discriminer efficacement les projets et d'en assurer la qualité, compte tenu de l'expertise de ces organisations.

Par ailleurs, nous tenons à porter à l'attention du ministère une réalité qui touche le secteur récréatif de plein air : l'absence de mesures de soutien à la pérennisation et au développement des sentiers et des lieux de pratique.

Dans un contexte où le concept de développement durable doit constituer le principe directeur de nos actions, l'entretien et le suivi des sentiers et des sites de loisir de plein air actuels se heurtent à un manque de financement récurrent et adapté aux besoins, ainsi qu'à la gestion à court terme de projets qui ont pourtant le potentiel d'être durables et de toucher toutes les sphères de la société. La plupart des programmes qui accordent du financement pour le développement d'« infrastructures » de plein air n'en assurent pas la pérennité. Où se situe la durabilité dans cette logique ? Nous ne souhaitons pas retrouver cette même logique de manque de vision à long terme dans la mise en place des forêts de proximité. *Le potentiel de pérennisation et la capacité à pérenniser les projets nous semblent être un critère primordial.* Alors qu'au Québec, on a investi et on cherche encore à investir dans le développement d'« infrastructures » de plein air et d'aventure d'envergure, afin de favoriser une industrie émergente dans le développement régional, les besoins à long terme pour assurer la pérennité de ces « infrastructures » semblent ne pas être considérés, alors qu'il serait logique de répondre à ces questions avant que l'on amorce des travaux d'aménagement.

Le Conseil québécois du loisir, dans le cadre du Mécanisme de concertation et du Plan d'action concerté, développe actuellement, conjointement avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *un outil d'évaluation de la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*. Lorsqu'il sera réalisé, cet outil, comme son nom l'indique, servira à évaluer le potentiel de pérennisation des infrastructures de loisir de plein air, ainsi que leur potentiel de développement. Destiné aux organismes gestionnaires de sentiers et de sites, nous invitons le Ministère à l'utiliser ou à en encourager l'utilisation.

Quel pourcentage du territoire forestier public les forêts de proximité devraient-elles couvrir à terme?

Il est de notre avis que la sélection et l'implantation des forêts de proximité ne devraient pas être liées à un pourcentage prédéfini à atteindre. Les variables sont trop aléatoires d'un territoire à l'autre pour fixer un pourcentage à ce stade du processus. Cette question est, selon nous, trop prématurée. Elle devrait davantage faire suite à une phase d'expérimentation. En effet, le pourcentage serait à déterminer en fonction de la viabilité du territoire, de ses ressources et des activités qui s'y déroulent.

FONCTIONNEMENT DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Quels éléments devraient impérativement figurer dans le plan de mise en valeur des ressources et du territoire et permettraient en même temps une planification simple et respectueuse des lois et règlements? (p.18)

En référence à nos commentaires et nos recommandations :

- Le potentiel récréatif de plein air
- La protection et la mise en valeur des paysages

Nous sommes conscients que le potentiel des ressources naturelles doit être considéré dans le cadre d'une diversité d'activités, incluant celles d'exploitation industrielle et énergétique. Cependant, l'accès aux espaces naturels et aux paysages peut également être un puissant moteur économique et social, un virage à prendre pour l'économie des régions et le bien-être des citoyens. L'altération du milieu naturel limite donc les possibilités de pratique des activités de loisir de plein air qui contribuent à la qualité de vie des populations locales et la diversification des économies régionales.

Nous souhaitons également que des espaces soient réservés à des fins récréatives, et des mesures entreprises afin de permettre et de développer une offre diversifiée et de qualité. Cependant, les activités de plein air exigent, pour que leur pratique soit d'intérêt, le maintien à l'état naturel des espaces et de leurs qualités paysagères.

En effet, la planification des utilisations et l'intégration de la dimension paysagère est d'autant plus primordiale qu'à différents degrés, la pratique des activités de loisir de plein air en subissent directement ou indirectement les conséquences de l'exploitation des ressources naturelles ou de l'exploitation du territoire dans sa généralité. La détérioration du paysage en est la conséquence la plus visible. La préservation des paysages s'avère ainsi comme un défi à relever dans les zones récréotouristiques, avec pour enjeu la qualité de l'expérience récréative.

Le paysage est ainsi une incontournable « porte d'entrée » pour apprécier la qualité de la gestion du territoire et des ressources, en juger les lacunes, la capacité réelle à partager le territoire, les priorités d'utilisation et la vision de développement à long terme.

RECOMMANDATION :

Prévoir et intégrer dans la mise en place, le fonctionnement et le suivi des forêts de proximité des mesures de protection des paysages des espaces récréotouristiques.

- Le maintien des conditions nécessaires à la qualité de l'expérience
- L'accessibilité au territoire et l'usage collectif

Compte tenu du contexte particulier des forêts de proximité, doit-on exiger la certification des entreprises d'aménagement qui y réalisent les activités d'aménagement forestier? (p.18)

Nous suggérons et privilégions l'écolabel *Forest Stewardship Council* (FSC), bien qu'il reste encore à être perfectionné.

Quelle serait la meilleure manière d'organiser la concertation des acteurs du milieu? (p.19)

Il paraît essentiel d'interpeler l'ensemble des acteurs des différents milieux à travers la mise en place de tables de concertation. Il importe également de soutenir la concertation, par exemple en soutenant la participation des représentants d'usagers et des bénévoles, ainsi qu'en tenant compte de leur réalité. Nous réitérons notre invitation à arrimer le Mécanisme de concertation en loisir de plein air à la concertation qui sera mise en place dans le cadre des forêts de proximité.

Quelle serait la meilleure manière de favoriser une véritable participation de la population dans la gestion de la forêt de proximité? (p.19)

Il est essentiel de soutenir la participation en tenant compte de la réalité des usagers ou de leurs représentants : frais, production de documents, calendrier adéquats, simplification des processus, etc.

De plus, nous tenons à rappeler que l'offre de services dans le domaine du loisir repose largement entre les mains de bénévoles et de leurs organisations. Les intervenants en loisir risquent de ne pas pouvoir se faire entendre dans le cadre du processus de consultation pour trois raisons principales :

1. Plus de la moitié (55%) des adeptes de loisir proviennent de l'extérieur de leur lieu de pratique, à savoir d'une autre localité, d'une autre région. Puisque la consultation devra avoir lieu dans la région concernée par l'octroi d'un bail d'exploitation, il est fort probable qu'il soit difficile pour eux d'y participer.
2. Les réseaux locaux de loisir, sont gérés pour la plupart par des bénévoles. Ils ne sont donc pas nécessairement outillés pour défendre leurs points de vue face aux « leaders » économiques, politiques et autres.
3. Les organismes nationaux de loisir disposent de connaissances et ils peuvent contribuer au développement. Toutefois, sans soutien ou de processus adapté, ils ne pourront être présents, par manque de ressources humaines et financières, à tous les mécanismes de consultation.

UTILISATION ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DES PROFITS

L'utilisation et la répartition des revenus et des profits proposées vous semblent-elles favorables à la viabilité économique des forêts de proximité tout en maximisant les retombées pour la communauté? (p.22)

Oui. Nous tenons en complément porter à nouveau à l'attention du ministère certains aspects sur la réalité et les besoins de pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air.

Alors que l'on fait la sensibilisation et la promotion de l'activité physique de plein air et de ses bienfaits, et que l'on oriente les efforts vers le développement du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, les mesures nécessaires à la pérennisation des espaces de pratique de qualité, pour supporter la pratique et répondre à la demande pour une nature accessible, ne sont pas prévues.

RECOMMANDATION :

Favoriser la pérennisation des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air en soutenant les organismes et les bénévoles par le développement d'outils, l'instauration d'un financement récurrent, de mécanismes de consultation mieux adaptés à leurs besoins et leur réalité.

Lorsque le territoire d'une forêt de proximité touche plusieurs communautés, comment devrait être calculée et réalisée la répartition des profits (au prorata de la population, du territoire concerné, selon le niveau d'engagement de la communauté, selon sa participation financière, etc.)?

Tous les intrants mentionnés devraient être pris en compte dans un système de pondération.

REDDITION DE COMPTES ET ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

Avez-vous des suggestions concernant le processus et le contenu de la reddition de comptes? (p.23)

La reddition annuelle doit être évaluée pour influencer la prise de décision et les actions d'une année à l'autre, et doit contenir, si ce n'est déjà prévu, un suivi de l'état de la forêt.

Pensez-vous qu'un tel système d'évaluation sera en mesure de bonifier le fonctionnement des forêts de proximité? (p.24)

Le système est, selon nous, insuffisant s'il n'est pas accompagné d'inspections annuelles aléatoires menées sur des critères et des objectifs du plan, ainsi que de préservation écologiques.

Est-ce que l'évaluation progressive tous les cinq ans, telle qu'elle est proposée, vous semble pertinente? (p.24)

Oui, sauf s'il s'agit de constater de façon impuissante les dégâts sur l'état de la forêt après 5 ans ! D'où la nécessité d'un suivi annuel.

SOUTIEN DU MINISTÈRE AUX DÉLÉGATAIRES

Quel rôle des directions générales en région du Ministère doivent-elles jouer auprès des délégués de gestion de forêt de proximité? (p.25)

Il est de notre avis que les directions régionales ont un rôle d'accompagnateurs dans la gestion des forêts de proximité, mais doivent également assurer l'inspection et le suivi et être les garants de la transparence et de l'intégrité écologique du territoire.

Quelles sources de financement pourraient contribuer à soutenir le démarrage des opérations des forêts de proximité? (p.25)

L'investissement des communautés locales et les programmes locaux et régionaux de développement, de même que le secteur industriel, pourraient être des sources de financement potentielles.

ANNEXE 1 :

LISTE DES PARTENAIRES ET COLLABORATIONS ACTUELS

Dans le cadre du *Mécanisme de concertation sur les enjeux de pérennisation et de développement des sentiers et des lieux de pratique de loisir de plein air*, le Conseil québécois du loisir et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport travaillent avec plusieurs instances :

- Association des camps certifiés du Québec
- Association des réseaux cyclables du Québec
- Association pour le développement des sentiers de vélo de montagne du Québec
- Association québécoise du loisir municipal
- Associations touristiques régionales associées du Québec
- Aventure Écotourisme Québec
- Cercle des Jeunes naturalistes
- Conseil québécois du Sentier Transcanadien
- Environnement Jeunesse
- Fédération des clubs motoneigistes du Québec
- Fédération québécoise de la marche
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise de canot et kayak
- Fédération québécoise du scoutisme / Association des scouts du Canada
- Les Clubs 4-H du Québec
- Mouvement québécois des vacances familiales
- Municipalité Saint-Hippolyte
- Québec à cheval
- Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport
- Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Regroupement Québec Oiseaux
- Société québécoise de spéléologie
- Vélo Québec
- URLS Abitibi-Témiscamingue
- URLS Chaudière-Appalaches
- URLS Estrie
- URLS Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- URLS Lanaudière
- URLS Laurentides
- URLS Mauricie
- URLS Outaouais
- URLS Québec
- Ville de Bromont
- Ville de Gatineau
- Ville de Longueuil
- Ville de Saguenay